



PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 OCTOBRE 2023

L'an deux mille 2023, le jeudi 5 octobre à 12h00, le conseil municipal de la commune de LA DOUZE s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sur convocation en date du jeudi 28 septembre et sous la présidence de Vincent LACOSTE, Maire.

Membres du conseil municipal présents :

Mesdames Brigitte SABADIN, Marie-Paule CŒURDEVEY, Alicia DE OLIVEIRA.

Messieurs Vincent LACOSTE, Bruno AUTHIAT, Jacques GENESTE, Jean-Marc ARCHAMBAUD, Ludovic ROBITEAU.

Membres du conseil municipal excusés avec procuration :

Monsieur Frédéric FAURE qui a donné une procuration à Madame Brigitte SABADIN,

Madame Valentine BARREAU qui a donné une procuration à Monsieur Vincent LACOSTE,

Monsieur Evan GEVAERT qui a donné procuration à Monsieur Bruno AUTHIAT,

Madame Marie-Dominique PECORINI-WETTERWALD qui a donné procuration à Jacques GENESTE,

Monsieur Jean-François RODE qui a donné procuration à Monsieur Jean-Marc ARCHAMBAUD,

Madame Elodie DURIEUX qui a donné procuration à Monsieur Ludovic ROBITEAU.

Membre du conseil municipal absent :

Monsieur Antonio Manuel DE JESUS PEDRO.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité :

Madame Marie-Paule-CŒURDEVEY.

Ordre du jour :

- 2023-87 Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2023. (Rapport présenté par Monsieur le maire) (Point délibérant).
- 2023-88 Délibération modificative budgétaire numéro 3 dû au report de la délibération lors du conseil municipal du 25 septembre 2023. (Rapport présenté par Monsieur Bruno AUTHIAT, adjoint en charge des finances) (Point délibérant).

2023-87 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023 (POINT DELIBERANT)

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils souhaitent apporter des observations au compte rendu de la séance du conseil municipal du lundi 25 septembre 2023.

Aucune observation n'est apportée au compte rendu de la séance du conseil municipal du lundi 25 septembre 2023, lequel est adopté, à l'unanimité.

2023-88 DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE NUMERO 3 (DU AU REPORT DE LA PRESENTE LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023) (POINT DELIBERANT).

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Bruno AUTHIAT adjoint en charge des finances.

Monsieur Bruno AUTHIAT : « Il convient de faire une délibération modificative budgétaire à cette période de l'année. Celle-ci sera la numéro 3.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Augmentation des crédits en dépenses :

Article 6411 (personnel titulaire) :	8 000 € (nomination de deux agents)
Article 6413 (personnel non titulaire) :	9 600 € (remplacement d'agents)
Article 64168 (autres emplois aidés) :	9 900 € (renouvellement emploi aidé)
Article 65311 (indemnités de fonction) :	1 000 € (ajustement)
Article 65568 (autres contributions) :	1 540 € (ATD double mandatement)
Article 65748 (subventions)	400 €
Article 681 (amortissements et provisionnements) :	17 483,96 €
Article 7391112 (dégrèvement taxe habitation)	500,00 €

Diminution des crédits en recettes :

Article 70 878 (remboursement de frais) :	15 000 € (estimation participation CAF)
---	---

Augmentation des crédits en recettes :

Article 781 (amortissements et provisionnements) :	760,34 €
Article 6419 (remboursement rémunération du personnel) :	1 600 € (emploi aidé)
Article 7588 (autres produits et remboursements) :	4 000 € (remboursements ATD, AXA et CNP)

Diminution des crédits en dépenses :

Article 60612 (électricité) :	3 700 €
Article 60621 (combustibles) :	12 270 €
Article 60622 (carburants) :	7 700 €
Article 60633 (fournitures de voirie)	2 934 €
Article 61 5221 (entretien bâtiments publics) :	1 500 €
Article 61558 (entretien autres biens mobiliers) :	1 000 €
Article 023 (virement à la section d'investissement) :	27 959,62 €

EN SECTION INVESTISSEMENT :

Augmentation des crédits en dépenses :

Article 2112-88 (taxe d'aménagement – acquisition de terrains) :	2 €
Article 231-71 (travaux marquages routiers)	7 080 €

Diminution des crédits en recettes :

Article 2803-01 (frais d'études) :	5 999,36 €
Article 021-01 (virement de la section de fonctionnement) :	27 959,62 €
Article 1321-73 (subvention État) :	8 774 €

Augmentation des crédits en recettes :

Article 280415342-01 (amortissement études assainissement) : 20 420,00 €

Article 280422-01 (amortissement subvention Amélia) : 494,00 €

Article 28046-01 (amortissement AC assainissement) : 1 072,00 €

Article 1345-71 (amendes de police) 5 000 €

Article 10226-01 (taxe d'aménagement) : 1 238,98 €

(736,98€ (créances douteuses) + 500,00€ (dégrèvement TH) + 2€ (acquisition-vente terrain))

Diminution des crédits en dépenses :

Article 231 - 72 (Travaux bâtiments) : 12 140 €

(Enveloppe de 32111.29€ - 16124,00€ électricité ALSH – 3391,00€ électricité mairie école + 455 € taxe aménagement)

Article 2157 - 71 (Matériel de voirie et outillage) : 9 450 € ».

Après avoir entendu Monsieur Bruno AUTHIAT adjoint en charge des finances, le conseil municipal accepte à l'unanimité la délibération budgétaire modificative numéro 3 et autorise Monsieur le maire à signer tous documents s'y afférant.

La séance est levée à 12h20

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé la feuille de présence
annexée au présent procès-verbal

La secrétaire



Marie-Paule-CŒURDEVEY

Le Maire



Vincent LACOSTE